

Image not found or type unknown



tutelle ou curatelle

Par **julotte**, le **02/09/2021** à **14:10**

Bonjour a toutes et tous

Une demande de tutelle a été faite par l'assistante sociale sans accord de la famille, et une demande de curatelle par mes 2 nieces san accord de ma mère, de mon frère et, de moi-même.

Ma soeur étant décédée , mes nièces ont elles le droit de faire cette demande ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses

Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/09/2021** à **17:15**

Bonjour

Vous êtes imprécise, qui doit être mis sous curatelle/tutelle ?

Par **julotte**, le **02/09/2021** à **17:37**

Bonjour,

Il s 'agit de ma maman de 87 ans, qui est actuellement en centre de rééducation

et, malheureusement je pense qu'elle ne pourra plus rentrer chez elle , car elle a de plus en plus des troubles de la mémoire .

Merci pour votre réponse